



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

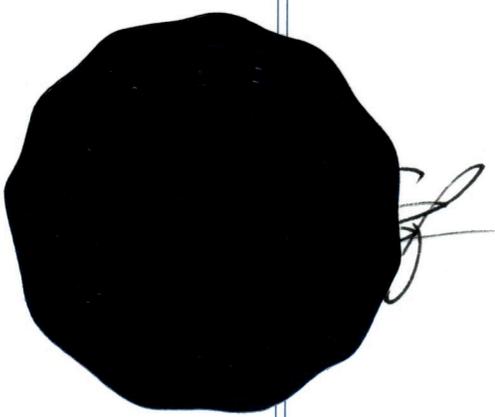
RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

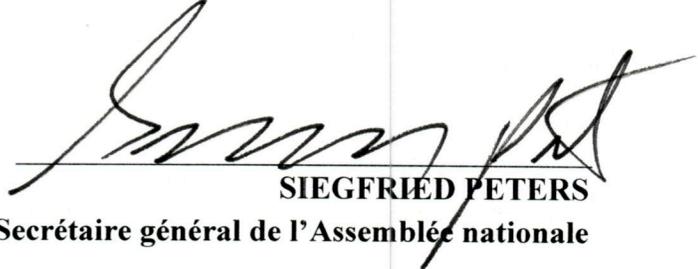
QUE l'Assemblée nationale réaffirme son appui à la Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec;

QUE l'Assemblée nationale exige que le Canada cesse de remettre en cause le statut juridique et les droits inaliénables du peuple québécois à disposer de lui-même, et qu'il se désiste du procès mené en Cour d'appel à l'encontre de certaines dispositions de cette loi fondamentale.

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À
L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
LE 24 NOVEMBRE 2020.**

Québec, ce premier jour de décembre 2020




SIEGFRIED PETERS
Secrétaire général de l'Assemblée nationale